

Pièce jointe n°51
Origine géographique des déchets

4° du I de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement

L'établissement exploité par OD PLAST recevra, comme aujourd'hui, principalement des déchets en provenance de :

- L'Ouest de la France : régions Bretagne et Pays de la Loire (60 %) ;
- Reste de la France et Bénélux (40 %).

L'origine des déchets est donc variable selon les disponibilités.

